



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

**Délibération n° 113/2026**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

**Secrétaire de Séance :** Benoit TRICHOT

## OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe DSP Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	11.946.307,69	8.107.777,26	3.838.530,43	-5.997.140,96	-2.158.610,53
Fonctionnement	5.336.030,75	3.224.458,62	2.111.572,13	2.461.569,32	4.573.141,45
<b>Total</b>	<b>17.282.338,44</b>	<b>11.332.235,88</b>	<b>5.950.102,56</b>	<b>-3.535.571,64</b>	<b>2.414.530,92</b>

Le Compte Financier Unique pour le budget annexe DSP Assainissement pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 17 282 338,44 € ;
- En dépenses : 11 332 235,88 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### A. Les recettes : 17 282 338,44 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 5,336 M€ et sont constituées au chapitre 70 des surtaxes et redevances d'assainissement collectif pour un montant de 3,531 M€, des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour un montant de 396,59 K€, des redevances d'assainissement non collectif pour 73,28 K€, des locations de compteurs pour 868,13 K€, des frais de contrôle de l'assainissement pour 25,606 K€, de redevances d'occupation du domaine public pour 21,993 K€ et de remboursements de frais pour 63,962 K€.

Le chapitre 75 comptabilise l'apurement des comptes anormalement créditeurs pour 9,080 K€. Au chapitre 77, on constate l'annulation des mandats sur exercice antérieur pour 5,23 K€. La reprise des subventions d'investissement reçues (chapitre 042) à hauteur de 341,62 K€ vient compléter les recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement atteignent 11,946 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de nos principaux financeurs (Agence de l'Eau et Département du Gard en têtes) pour 731,188 K€ (chapitre 13), un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 5 M€ (chapitre 16), l'affectation du résultat 2024 pour 4,371 M€ et les dotations aux amortissements pour 1,650 M€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement). Au chapitre 041, (opération d'ordre à l'intérieur de la section) on constate le transfert des études suivies de travaux vers le numéro d'inventaire correspondants pour 12,720 K€ et les avances réalisées pour les travaux de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit pour 181,646 K€.

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## B. Les dépenses : 11 332 235,88 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 3,224 M€ intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement, et se composent de :

- 556,492 K€ pour les charges à caractère général, qui se composent du contrôle des ANC pour 393,500 K€, de la taxe foncière pour 66,022 K€, des honoraires pour 55,280 K€, des frais d'études et de recherche pour 17,645 K€, de différentes réparations et maintenances pour 10,233 K€, des prestations de service pour 6,806 K€, de la refacturation du carburant pour 2,945 K€ et des cotisations pour 2 K€.
- 558,458 K€ pour les charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi qu'une quote-part des personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 1,461 K€ au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique à l'agence de l'eau ;
- 442,135 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 5,239 K€ liés aux annulations de titres de recettes ;
- 10,673 K€ de provisions pour risque et charge pour titres de recettes non recouverts conformément aux règles du référentiel M57 ;
- La dotation aux amortissements pour 1,650 M€

Côté investissement, les dépenses atteignent 8,108 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux réalisés en 2025 sont constatées à hauteur de 6,408 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent principalement les travaux réalisés pour la Station d'Épuration de Pont Saint-Esprit (3,926 M€), mais également des travaux pour la réalisation de tranchées pour des constructions et des raccordements divers, des reprises, réhabilitations ou renouvellement des réseaux des eaux usées, ainsi que des études pour la réalisation des schémas directeur des eaux usées sur le territoire (72,213 K€).
- Le remboursement du capital de la dette pour 1,163 M€ ;
- Les reprises de subventions reçues pour un montant de 341,621 K€.
- Le transfert des études suivies de travaux vers le numéro d'inventaire correspondants pour 12,720 K€ et les avances réalisées pour les travaux de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit pour 181,646 K€ (chapitre 041 - opération d'ordre à l'intérieur de la section).

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : +3 838 530,43 € en investissement et +2 111 572,13 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit -5 997 140,96 € en investissement et +2 461 569,32 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 s'établissent à hauteur de -2 158 610,53 € en investissement et +4 573 141,45 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe DSP Assainissement par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Assainissement tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

**La Présidente de séance**  
**Sylvie BARRIEU-VIGNAL**

**Le Secrétaire de Séance**  
**Benoit TRICHOT**

